

BANQUE DEGROOF PETERCAM

Société anonyme

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles, Belgique
TVA BE 0403.212.172 RPM Bruxelles

CONVOCATION ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2026

Le conseil d'administration de Banque Degroof Petercam SA (la « Société ») a l'honneur de convier les actionnaires de la Société à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra **le mardi 26 mai 2026 à 10h00** au siège de la Société, rue de l'Industrie, 44 à 1040 Bruxelles (entrée : 18 rue Guimard). L'assemblée générale ordinaire sera immédiatement suivie par une assemblée générale extraordinaire, appelée à se prononcer sur l'ordre du jour ci-après.

Les modalités pratiques de participation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Société sont reprises à l'Annexe de la présente convocation.

* * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour et propositions de décisions : L'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sont les suivants :

1. **Communication du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire sur les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2025 et du compte-rendu de la réunion du conseil d'entreprise consacrée à l'examen de l'information annuelle**
2. **Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat**

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et l'affectation du résultat qui y est proposée, à savoir :

	(en EUR)
Bénéfice de l'exercice	298.883.324
+ Report à nouveau	319.750.323
- Acompte sur dividende (payé en novembre 2025)	97.146.193
= Bénéfice à affecter	521.487.454
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.878.816
= Bénéfice à reporter	515.608.638

3. **Communication des comptes annuels consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025**
4. **Décharge aux administrateurs**
 - 4.1. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jef VAN IN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

- 4.2. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sylvie HURET pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.3. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jean-Christophe DROGUET pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.4. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Nathalie BASYN pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.5. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Gilles FIRMIN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.6. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sabine CAUDRON pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.7. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Filip DEPAZ pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.8. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Sylvie REMOND pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.9. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Yvan DE COCK pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.10. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Frank VAN BELLINGEN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.11. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Michel TISON pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.12. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Jacques PROST pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.13. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Olivier CHATAIN pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.14. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Anne-Laure BRANELLEC pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.15. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Eve DURET pour l'exercice de son mandat d'administratrice au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.16. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Pierre MASCLET pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.
- 4.17. Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge à Gérald GREGOIRE pour l'exercice de son mandat d'administrateur au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025.

5. Décharge au commissaire

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2025 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

6. Renouvellements de mandats d'administrateurs

- 6.1. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Gilles FIRMIN en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.
- 6.2. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Filip DEPAZ en tant qu'administrateur-délégué pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.
- 6.3. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Eve DURET en tant qu'administratrice non-exécutive pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.
- 6.4. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de M. Gérard GREGOIRE en tant qu'administrateur non-exécutif pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029.
- 6.5. Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de Mme Sylvie REMOND en tant qu'administratrice non-exécutive pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027.

7. Divers

Quorum : Il n'y a pas d'exigence particulière de quorum pour la délibération et le vote des résolutions proposées dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire susmentionné.

Vote : Chaque action donne droit à un vote.

Majorité : Conformément au droit applicable, les décisions proposées dans l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire susmentionné seront adoptées si elles sont approuvées par une majorité simple des voix valablement émises par les actionnaires participant à l'assemblée générale ordinaire ou leurs mandataires porteurs de procurations, conformément aux modalités reprises à l'Annexe de la présente convocation.

* * *

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour et propositions de décisions : L'ordre du jour et les propositions de décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société sont les suivants :

1. Annulation de 371.647 actions rachetées par la société conformément à l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'annuler 371.647 actions rachetées par la société conformément à l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations.

2. Modification de l'article 5 des statuts - réduction du nombre d'actions à la suite de l'annulation des actions rachetées.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de réduire le nombre d'actions de la société en circulation à la suite de l'annulation des actions rachetées par celle-ci conformément à l'article 7:217 du Code des sociétés et des associations, et d'adapter l'article 5 des statuts en ce sens.

3. Modification de l'article 14 §5 et §7, l'article 15 §1, §2, §3 et §4, l'article 23 §3 et §7, introduction d'un nouvel article 23 §8, modification de l'article 24 §2, l'article 26 §2, l'article 26Bis §1 et l'article 27 premier, deuxième et dernier paragraphe des statuts.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver la modification de l'article 14 §5 et §7, l'article 15 §1, §2, §3 et §4, l'article 23 §3 et §7, introduction d'un nouvel article 23 §8, modification de l'article 24 §2, l'article 26 §2, l'article 26Bis §1 et l'article 27 premier, deuxième et dernier paragraphe des statuts, comme repris en annexe ou tel qu'approuvé lors de l'assemblée générale extraordinaire.

4. Coordination des statuts

Proposition de décision : L'assemblée générale décide d'approuver la coordination des statuts de la société reflétant les modifications intervenues à la suite de l'adoption des points 2 et 3 à l'ordre du jour.

5. Procuration pour l'exécution des décisions adoptées et les formalités de publication.

Proposition de décision : L'assemblée générale décide de donner procuration aux membres du conseil d'administration et à Madame Laurence Ghion avec faculté de subdélégation pour l'exécution des résolutions prises, notamment pour la mise à jour du registre des actions, et au notaire soussigné ou un de ses associés afin de rédiger, signer et déposer le texte de la coordination des statuts de la société, conformément au Code des sociétés et des associations.

Quorum de présence : Conformément à l'article 7 :153 du Code des sociétés et des associations, au moins 50% du capital doit être présent ou représenté pour la délibération et le vote des résolutions proposées dans l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire susmentionné. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale extraordinaire sera convoquée, et l'exigence de quorum ne sera pas requise.

Vote : Chaque action donne droit à un vote.

Majorité : Conformément aux articles 7 :153 du Code des sociétés et des associations et 26 des statuts de la Société, les résolutions proposées dans l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire susmentionné seront adoptées si elles sont approuvées par 80% des voix valablement émises par les actionnaires présents ou représentés.

Questions des actionnaires (le cas échéant)

* * *

ANNEXE

MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE

Formalités d'admission : Conformément à l'article 23 des statuts de la Société, pour prendre part aux assemblées, les actionnaires doivent être inscrits dans le registre des actions nominatives de la Société au moins trois jours ouvrables avant la date fixée pour la réunion, **soit le 19 mai 2026 au plus tard.**

Vote par procuration : Les actionnaires souhaitant voter par procuration, conformément à l'article 24 des statuts de la Société, doivent utiliser les formulaires de procuration établis par la Société à cette fin et suivre les instructions reprises dans les formulaires qui sont adressés aux actionnaires avec la présente convocation.

Conformément à l'article 24 des statuts de la Société, les mandataires doivent être actionnaires de la Société et remplir les conditions requises pour être admis aux assemblées. Néanmoins, les personnes mariées peuvent se faire représenter par leur conjoint. Les incapables sont représentés par leur représentant légal. Les personnes morales le sont par leurs organes légaux ou statutaires ; elles peuvent aussi se faire représenter par un mandataire non-actionnaire.

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent décider d'octroyer une procuration en indiquant dans ce cas clairement le sens de leur vote pour les propositions de décisions.

Les actionnaires sont invités à renvoyer leur formulaire de procuration à la Société, par courrier ordinaire (c/o Mme Laurence Ghion, Secrétaire Générale, Banque Degroof Petercam SA/NV, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles) ou par courrier électronique (secgen@degroofpetercam.com), afin qu'il parvienne à la Société pour le **19 mai 2026 au plus tard.**

Questions écrites et réponses : Les actionnaires qui le souhaitent peuvent adresser à la Société leurs éventuelles questions écrites portant *uniquement* sur l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire, par courrier ordinaire (c/o Mme Laurence Ghion, Secrétaire Générale, Banque Degroof Petercam SA/NV, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles) ou courrier électronique (secgen@degroofpetercam.com) pour le **19 mai 2026 au plus tard.** Les réponses à ces questions seront fournies sur le site internet sécurisé de la Société accessible via le lien indiqué dans la lettre d'accompagnement de la présente convocation.

Documents disponibles : Tous les documents concernant l'assemblée générale ordinaire que la loi impose de mettre à disposition des actionnaires sont disponibles sur le site internet sécurisé de la Société en utilisant le lien indiqué dans la lettre d'accompagnement de la présente convocation. Les documents sont également disponibles au siège de la Société et peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous pris par téléphone (tél : 02/287.92.20) ou courrier électronique (secgen@degroofpetercam.com). Les actionnaires peuvent également obtenir, gratuitement, une copie papier de cette documentation, en le demandant par téléphone (tél : 02/287.92.20) ou courrier électronique (secgen@degroofpetercam.com).

Vie privée : Dans le cadre de la gestion de la relation avec ses actionnaires, la Société rappelle qu'elle traite des données personnelles concernant les actionnaires en tant que responsable du traitement au sens de la législation sur la protection des données personnelles. Pour toute question relative à ces droits (notamment les droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement ainsi que, dans certaines circonstances, un droit à l'effacement, à la limitation du traitement et à la portabilité des données), veuillez-vous référer à notre charte vie privée : <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/privacy-charter>.

* * *

Le conseil d'administration